Fiche de renseignements

NOM:	
PRENOM:	
ADRESSE:	
Maii:	
N° de licence :	•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
Niveau GALOP :	
En cas d'urgence prévenir :	
Lien de parenté :	
Téléphone :	
Pour les propriétaires :	
NOM DU CHEVAL :	
N° SIRE :	
DATE D'ÉNTRÉE :	
	/ REGLÉE ou NON-RÉGLÉE
	/ REGLÉE OU NON-RÉGLÉE

Autorisation parentale de prise de vue d'un mineur et d'utilisation de son image Obligatoire pour tout jeune de moins de 18 ans

Monsieur(père)
Madame (mère)
Représentant légal de l'enfant (nom, prénom)
Demeurant
☐ Autorisons les écuries du MAS VALERO
☐ N'autorisons pas les écuries du MAS VALERO
A réaliser, fixer, reproduire et publier/diffuser, avec ou sans modifications, des
photographies (prises de vue générales ou portraits), films et/ou enregistrements
sonores de notre enfant mineur dont le nom
est
Né(e) leà
Les prises de vues pourront être exploitées et utilisées directement ou être cédées à
des tiers, sous forme et tous supports connus à ce jour, dans le monde entier.
A Maurin le
Signature(s) du (ou des) parent(s) ou du représentant légal précédée(s) de la mention
« lu et approuvé »

Ces prises de vues ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou sa vie privée. Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ANNUELLE

Nous informons nos cavaliers que vous êtes assurés durant l'heure de préparation du cheval ou du poney - l'heure de cours- et l'heure qui suit le cours pour finir de s'occuper de votre monture.

En dehors de ces horaires, vous ne serez ps sous la responsabilité du club.

Cette décharge de responsabilité est valable du 01/09/17 au 15/08/18.

- NOM:
- PRENOM:

- NOM ET PRENOM du représentant légal pour les mineurs:

J'autorise mon enfant à venir pratiquer l'équitation aux ECURIE MAS VALERO.

- DATE :
- SIGNATURE:

ARTICLE 1

Les écuries du MAS VALERO sont ouvertes de 8h00 à 21h00 en hiver et 7h30 à 22h00 en été.

ARTICLE 2

Toutes personnes possédant un cheval en pension, ayant un chevalent demi-pension, ou participants aux activités proposées par ECURIE MAS VALERO doivent participer à une cotisation annuelle de 60€ pour les propriétaires, 70€ pour les cavaliers non-propriétaires et demi-pensionnaires et de 60€ pour 2 cavaliers de la même famille, afin d'être adhérents de l'écurie.

ARTICLE 3

Tous les lieux de vie de l'écurie (douche, espace de pansage, sellerie, allée, club house, WC...) doivent rester propres .

ARTICLE 4

Les pensions des chevaux doivent être réglées avant le 10 de chaque mois, au-delà de cette date il sera facturé au propriétaire une majoration de 5€/ jour de retard.

Pour les tarifs et conditions des pensions cf. contrats de pensions.

ARTICLE 5

Tous les adhérents doivent avoir une licence FFE à jour dont les tarifs sont les suivants :

- 18 ans : 25€

+ 18 ans : 36€

et à prendre auprès de la gérante des écuries.

ARTICLE 6

Le tarif des prestations proposées par le club est affiché sur le tableau d'affiche au club.

Toutes les leçons d'équitation doivent être réglées au début du trimestre (possibilité de régler en plusieurs chèque : 1/mois à donner en début de trimestre)

- septembre (pour le 1er trimestre)
- décembre (pour le 2 eme trimestre)
- mars (pour le 3 eme trimestre)

Pour les règlements des cours à la demande, le cours doit être réglé avant le début du cours.

Pour les stages, les règlements doivent être donnés la semaine avant le début du stage.

Pour toutes absences à un cours, celui-ci sera dû. Il sera toutefois autorisé de le reporter uniquement dans le mois de l'absence et pour seul motif : maladie avec présence d'un certificat médical, passé ce délai le cours ne pourra ni être remboursé ni reporté. Lors des jours de pluie les cours sont maintenus sous forme de cours théorique (si le cavalier est absent à ce cours il ne pourra ni le reporter ni être remboursé)

ARTICLE 7

Les cours d'équitation ont lieu de septembre à juin sans interruption même pendant les vacances scolaires, fermeture du club seulement 1 semaine aux vacances de Noël et 15 jours au mois d'aout.

Durant les vacances scolaires des stages sont organisés, et aux mois de juillet et d'aout des colonies et des stages.

ARTICLE 8

Il est strictement interdit de se servir du matériel pédagogique (situé au bord des carrières - et matériels pony-games), pour le matériel d'obstacle demandez l'autorisation à la monitrice.

ARTICLE 9

Une sellerie est mise à disposition pour les adhérents (casier à louer mensuellement en fonction de la place, priorité aux pensionnaires), il est demandé à ce que tout le matériel soit rangé dans ceux-ci, et il est interdit de se servir du matériel d'autrui sans en avoir demandé l'autorisation.

ARTICLE 10

Le grain et le fourrage ne doivent en aucuns cas être donnés aux chevaux en dehors de leurs rations quotidiennes.

ARTICLE 11

Les habitations, la grange à foin, les endroits de travaux, les machines agricoles, les clos des taureaux sont des lieux privés et strictement interdits.

Seuls les chiens tenus en laisse sont autorisés.

ARTICLE 12

En cas de quelconque problème, il faut venir voir directement les gérants.

À MAURIN, le	
ECURIE MAS VALERO	L'ADHERENT
	3/3

Règlement intérieur« Lu et approuvé » à MAUI	/
FOURTE MAC VALERO	

L'ADHÉRENT

TARIFS 1er TRIMESTRE 2017/2018

A régler avant le 09 SEPTEMBRE 2017 Reprise des cours à partir du 12/09/17

Cours poney: 14€/heureCours cheval: 17€/heure

- Si le cavalier fait 2h/ semaine (tout cours confondu : ponygames, compte, cours...) merci de regarder le tarif à appliquer sur la feuille **TARIFS ANNUELS**.
- Propriétaire merci de regarder vos tarifs sur la feuille **TARIFS ANNUELS.**

Merci de déposer les règlements dans la boîte aux lettres de l'accueil (possibilité de faire 4 chèques) ou lors des inscriptions les 06/09 et 09/09, pensez à bien marquer au dos du chèque le nom et prénom du cavalier et les absences pendant les vacances, pensez à soustraire ces absences au montant du mois de l'absence. Les cours des mercredis vendredis et samedis seront maintenus pendant les vacances de la toussaint, des stages seront également organisés.

- SEPTEMBRE

- cours MARDI:	12/09 19/09 26/09	Cheval : 51€
- cours MERCREDI:	13/09 20/09	Poney: 42€ Cheval: 51€

20/09 27/09

- cours JEUDI :	14/09 21/09 28/09	Cheval:51€
- cours VENDREDI:	15/09 22/09 29/09	Cheval : 51€
- cours SAMEDI :	16/09 23/09 30/09	Poney : 42€ Cheval : 51€
<u>- OCTOBRE 2017</u>		
- cours MARDI :		Cheval: 51€ acances pas de cours acances pas de cours
- cours MERCREDI:	04/10 11/10 18/10 25/10 v	Poney : 56€ Cheval : 68€ acances cours maintenu
- cours JEUDI :	05/10 12/10 19/10 26/10 v	Cheval : 51€ acances pas de cours
- cours VENDREDI :	06/10 13/10 20/10	Cheval: 68€ cacances cours maintenu

Poney:56€ - cours SAMEDI: 07/10 Cheval: 68€ 14/10 21/10 vacances cours maintenu 28/10 vacances cours maintenu - NOVEMBRE 2017 Cheval: 68€ - cours MARDI: 07/11 14/11 21/11 28/11 - cours MERCREDI: 01/11 vacances cours maintenu Poney:70€ 08/11 Cheval: 85€ 15/11 22/11 29/11 - cours JEUDI: 02/11 vacances pas de cours Cheval: 68€ 09/11 16/11 23/11 30/11 - cours VENDREDI: 03/11 vacances cours maintenu Cheval: 68€ 10/11 17/11 24/11 - cours SAMEDI: 04/11 vacances cours maintenu 11/11 férié cours maintenu 18/11 Poney: 56€ 25/11 Cheval: 68€

- **DECEMBRE 2017 :**

- cours MARDI :	05/12 12/12 19/12 26/12 vacance	Cheval: 51€ es pas de cours
- cours MERCREDI	06/12 13/12 20/12 27/12 vacance	Poney: 42€ Cheval: 51€
- cours JEUDI	07/12 14/12 21/12	Cheval: 51€
- cours VENDREDI	01/12 08/12 15/12 22/12 29/12 vacance	Cheval: 68€
- cours SAMEDI	02/12 09/12 16/12 23/12 vacance 30/12 vacance	Poney: 56€ Cheval: 68€ es cours maintenues pas de cours

Le centre équestre sera fermé du 24/12 au 01/01, les cours reprendront à partir du mercredi 3 janvier (vacances scolaires) et des stages auront lieu la première semaine de janvier 18 (vacances scolaires).

Bonne rentrée à tous, jessica.

TARIFS ANNUELS ECURIE MAS VALERO

Tarifs affichés en TTC

- Cotisation annuelle : - 70€ cavalier et demi -pensionnaire

- 60€ propriétaire et à partir 2 cavaliers de

la même famille

- Licence FFE: - 18 ans: 25€

+ 18 ans : 36€

- Tarifs cours d'équitation : (à partir de 5 ans)

Règlement au trimestre :

- 1h/semaine:

- cours à poney : 14€/heure

- cours à cheval : 17€/heure

- cours propriétaire : 15€/heure

- 2h/semaine:

- cours à poney : 12€/heure

- cours à cheval : 15€/heure

- cours propriétaire : 13€/heure

Règlement au cours :

- 1h/semaine:

- cours à poney : 17€/heure

- cours à cheval : 20€/heure

- cours propriétaire : 18€/heure

- 2h/semaine:

- cours à poney : 15€/heure

- cours à cheval : 18€/heure

- cours propriétaire : 16€/heure

Autres:

- 1h cours pony-games + 1h cours à poney : 24€/semaine
- 1h cours pony-games + 1h cours à cheval : 27€/semaine
- 1h cours particulier : 40€/heure (tarif dégressif si plusieurs cours pris régulièrement dans le mois)
- 1h de cours particulier « haute école » : 50€/heure
- 1h de cours à 2 cavaliers : 25€/cavalier
- 1h de cours à 3 cavaliers : 20€/cavalier

- balade à la corde : 8€/30mn

- Randonnée à la plage : 50€/cavalier

- Pensions:

- paddock individuel : 270€/mois

- paddock double : 220€/mois

- paddock collectif : 190€/mois

- pension travail : voir directement avec les dirigeants.

- Stages vacances scolaires : (à partir de 3 ans)

- 1/2 journée : 35€

- 1 journée : 50€

- 2 jours : 85€

- 3 jours : 125€

- 4 jours : 165€

- Passage des galops :

- poneys de bronze, d'or et d'argent : offert par le club

- galop 1 pendant les stages : 30€

- galop 2 et + sur 3 jours : 165€

- Compétition :

- sortie en compétition CSO : 80€ (avec 1 tour compris)
- sortie en competition pony-games : 50€/cavalier

- Colonies au mois de Juillet :

- séjour 5 jours/4 nuits : 400€

- stage découverte poney en juillet (sur 5 matinées) : 115€

Les tarifs pour les stages de tri, initiation à l'équitation de travail... seront affichés lors de l'affichage de l'évènement.

Pour tous ceux désirant participer aux Compétitions, fournir un certificat médical « aucune contre-indication à la pratique des sports équestres en compétition » et une autorisation parentale ou demander le formulaire à faire remplir directement à Jessica.